



**Confédération Construction**  
Construction, énergie & environnement

**safety**  
my priority

# FICHIER

**EPI**  
protégeant  
les organes  
vitaux

Pour le professionnel qui travaille à l'extérieur

# Les EPI protégeant les organes vitaux

Les charpentiers-menuisiers sont exposés à des risques, entre autres, liés à l'utilisation de machines provoquant des vibrations et du bruit, l'utilisation de produits inflammables. Quels sont les risques auxquels ils sont exposés et comment peuvent-ils s'en protéger ? Dans cet article, nous énumérons les activités à haut risque les plus importantes, et les associons aux meilleurs EPI (= équipements de protection individuelle) possibles.

## Activités à haut risque :

- travailler à des étages supérieurs ;
- lever des charges ; déplacer des matériaux avec des appareils de levage ;
- travailler dans des environnements bruyants ou avec des matériaux qui provoquent du bruit ;
- travailler avec des machines à rotation rapide (meule, machines à scier) pour, par exemple, découper un matériel sur mesure ;
- travailler avec des substances dangereuses ;
- travailler avec des machines qui provoquent des vibrations ;
- travailler dans des conditions climatiques différentes ;
- travailler avec des machines pour le travail à bois ;
- effectuer des tâches en étant agenouillé(e).

## Risques

Ces activités peuvent comporter des risques tels que des chutes d'objets, des lésions auditives, des particules projetées dans les yeux, l'inhalation de particules de poussière (quartz), des

blessures aux mains, des irritations oculaires, des étourdissements, des brûlures, une surcharge au niveau de l'articulation du genou ou le fait de marcher sur des objets pointus.





# EPI

## Contre ces risques, les EPI suivants offrent une protection pour :

**la tête** : un casque avec aération, ajustable à la tête, gouttière et points d'attache pour la protection des yeux par exemple ; en combinaison ou non avec des lunettes de sécurité et un casque auditif intégrés ;

**les yeux** : des lunettes de protection monobloc ou régulières, résistantes à l'impact des solides et des liquides ; éventuellement sous forme de masque facial ou intégrées au casque ;

**les mains** : des gants de protection contre les risques mécaniques, le froid, les risques chimiques, le travail avec des équipements motorisés ;

**les genoux** : des genouillères

**l'audition** : des bouchons d'oreille souples (= jetables) ou otoplastiques (= réutilisables) pour les expositions sporadiques et lorsqu'une atténuation de 10 à 15 dB (jusqu'à 25 dB pour les otoplastiques) est nécessaire ; un casque auditif pour les expositions constantes et/ou lorsqu'une atténuation de 15 à 30 dB est nécessaire (intégrée ou non dans le casque) ;

**la respiration** : un masque jetable en cas de contact avec des poussières contenant des fibres minérales, du quartz, etc., ainsi qu'une protection contre les gaz et les vapeurs ; également un demi-masque filtrant avec valve ;

**le corps** : des vêtements de protection appropriés en fonction des conditions météorologiques ;

**les pieds** : des chaussures de sécurité montantes, avec semelle Triftane, en matériau imperméable et un embout en acier.



Pour des informations encore plus détaillées, nous renvoyons à la fiche toolbox 2060 de Constructiv, ainsi qu'aux fiches de protection séparées pour la tête, l'audition, les yeux, la respiration, les mains, le corps, les genoux et les pieds. À trouver sur [www.buildingyourlearning.be](http://www.buildingyourlearning.be)

